

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

19/09/2024

N° E24000026 /20

La présidente du tribunal administratif

Décision de désignation du 19/09/2024

Code : 6 – Divers

Vu enregistrée le 13/09/2024, la lettre par laquelle le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision du décret de création de la réserve naturelle de Scandola ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.232-3 à R. 232-8 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête ainsi qu'il suit :

Présidente : Mme Carole SAVELLI

Membres titulaires : Mme Carole BOUCHER et M. Jean-Paul MARANINCHI

Membre suppléant : M. Nicolas POGGI

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud et aux commissaires enquêteurs.

Fait à Bastia, le 19/09/2024

La présidente,

Signé

Anne BAUX